

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Monsieur Michel STEFANI
AU NOM DU GROUPE des « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche »**

OBJET : Péréquation et tarifs de l'énergie

Madame la Conseillère,

Nous le constatons et le rappelons une nouvelle fois les ménages corses sont confrontés à la cherté de la vie. Les hausses des prix dans tous les domaines et la stagnation des salaires, les plus bas de France, accentuent chaque jour leurs difficultés. A l'approche de la saison estivale, période propice à de nouvelles augmentations saisonnières, les interrogations se font plus pressantes notamment à propos des tarifs de l'énergie.

L'énergie effectivement prend une part de plus en plus lourde dans le budget familial. Si l'explosion des prix des carburants l'explique en partie, l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz y contribue désormais fortement.

Depuis la privatisation d'EDF et GDF en 2004, les tarifs du gaz ont augmenté de 60 % et ceux de l'électricité de 20%. L'ouverture à la concurrence n'ayant pas été assez « profitable », l'immense majorité des entreprises et des particuliers est restée fidèle à l'opérateur historique, le gouvernement avec la loi NOME, adoptée en novembre 2010, par le vote des députés UMP et NC, prévoit de contraindre EDF à abandonner 25% de parts de marché à ses concurrents. Ces opérateurs concurrents ne sont, il est important de le rappeler, soumis à aucune obligation de service public ni contrainte tarifaire.

Cette loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) justifiera par ailleurs la volonté politique de la Commission Européenne d'aligner les tarifs français sur les tarifs européens de l'électricité. Or nous savons qu'ils sont aujourd'hui de 30% plus élevés en moyenne !

Dans le même temps nous savons que cette logique spéculative est contraire à la recherche et au développement des énergies renouvelables aujourd'hui exclusivement à la charge des usagers. Cette fuite en avant fragilise toute la filière

notamment les fonctions de production et de transport. Elle met également en cause le statut des agents.

Par ailleurs, nous payons l'électricité nucléaire à 31€/MWh. Or EDF et l'Etat ont décidé de fixer ce prix à 42€/MWh, ce qui représenterait d'ici à 2015 une augmentation de 36% selon la Commission de Régulation de l'Energie. Les marchés ne s'y trompent d'ailleurs pas puisque le jour où la loi NOME a été adoptée l'action d'EDF a pris plus de 5% à la bourse de Paris !

Les ménages corses, déjà largement pénalisés par ces augmentations, s'interrogent à présent sur la grille des tarifs appliqués en Corse selon les plages horaires définies en heures creuses ou heures pleines. Pouvez-vous dire Madame la Conseillère dans quelles conditions les principes de la péréquation tarifaire sont mis en œuvre en Corse et si oui ou non les usagers insulaires sont pénalisés ou pas par rapport aux autres usagers sur le territoire national ?